

L'emploi

- I. La dynamique de l'emploi en longue période
- II. L'emploi en France au xx^e siècle

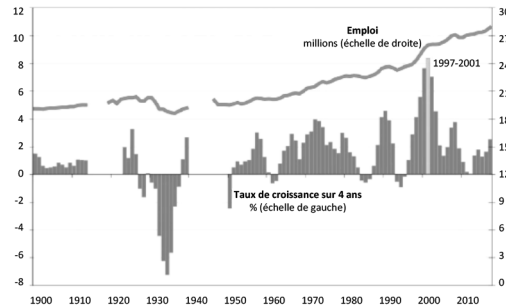
• Définitions

- **Une personne en emploi** (i.e. un actif occupé) au sens du BIT est une personne âgée de 15 ans ou plus ayant effectué au moins une heure de travail rémunéré au cours de la semaine de référence ou ayant gardé un lien formel avec son emploi (congés annuels, maladie, maternité, etc.).
- **Le taux d'emploi** est le rapport entre le nombre de personnes en emploi et la population totale.
- **Le taux d'emploi en équivalent temps plein** rapporte les effectifs en emploi, convertis en équivalent temps plein dans leur emploi principal, à la population totale.

I. La dynamique de l'emploi en longue période

Le graphique 1 livre un aperçu de l'évolution de l'emploi à long terme en France. L'emploi croît faiblement au cours de la première partie du xx^e siècle, où il se stabilise autour de 20 millions d'actifs occupés. Il subit les conséquences de la crise des années 30 pour redémarrer après la Seconde Guerre mondiale. À partir de 1945, quatre périodes peuvent être distinguées : les Trente Glorieuses (1945-75), l'avènement du chômage de masse (1975-85), les 35 heures (1997-2001), l'accroissement du contenu en emploi de la croissance (à partir de 2002).

Graphique 1. L'emploi en France 1900-2017



Source : INSEE

Encadré 1. Les déterminants macroéconomiques de l'emploi

L'emploi représente le nombre de travailleurs utilisés par les entreprises pour produire les richesses matérielles ou immatérielles formant le *Produit intérieur brut* (le PIB).

L'emploi dépend alors du PIB (cette relation a été mise en évidence par Arthur Okun), mais aussi de *son contenu en emplois*. Le contenu en emploi de la production correspond au nombre de travailleurs nécessaires pour produire une quantité donnée de biens et services. Si ce nombre d'individus est faible, la productivité du travail est forte. Cela signifie qu'il faut relativement peu d'individus pour produire une quantité donnée de biens. Le contenu en emploi de la production est, dans ce cas faible ; la production est pauvre en emploi, mais potentiellement importante quand toute la main-d'œuvre disponible est employée (i.e. lorsque l'économie est en plein-emploi). Par contre, si la productivité est faible, le contenu en emploi de la production est élevé, mais le potentiel de production de l'économie est plus faible que précédemment en plein-emploi. L'inverse de la productivité apparente du travail Y/N donne par conséquent une indication du contenu en emploi de la production.

L'équation 1 montre que l'emploi dépend du volume de la production et de son contenu en emploi :

$$N = Y \cdot 1 / \left(\frac{Y}{N} \right)$$

où N est le nombre d'emplois, Y le PIB et $\frac{Y}{N}$ la productivité du travail.

Si l'on raisonne en dynamique, des gains de productivité élevés signifient par conséquent que la croissance devient moins riche en emplois. Symétriquement, des gains de productivité plus faibles indiquent que la croissance est en train de s'enrichir en emplois.

L'équation comptable suivante permet d'appréhender empiriquement les déterminants macroéconomiques du taux de croissance de l'emploi :

$$\dot{N} = \dot{Y} - \left(\frac{\dot{Y}}{N} \right)$$

Le taux de croissance de l'emploi est par conséquent la différence entre le taux de croissance du PIB et le taux de croissance de la productivité.

A. Les Trente Glorieuses

Au cours des Trente Glorieuses, entre 1950 et 1974, les gains de productivité horaire sont en moyenne de 5 % par an et le PIB croît au rythme moyen de 6 % par an. L'emploi augmente donc en moyenne de 1 % par an (cf. encadré 1), au même rythme que le taux de croissance de la population active. Dans certains secteurs, le recours par les entreprises à une main-d'œuvre immigrée est nécessaire pour faire face aux pénuries de main-d'œuvre. Au cours de cette période, 700 000 emplois sont créés dans le secteur marchand et 2 millions dans le secteur non marchand.

• Attention

Il est abusivement admis que la croissance des Trente Glorieuses était riche en emplois. Faux ! Le rythme de l'emploi était soutenu car la croissance des Trente Glorieuses était forte, mais celle-ci était pauvre en emplois. La croissance est aujourd'hui potentiellement 4 à 5 fois moins forte qu'au cours de cette période, et donc plus riche en emplois. Les gains de productivité sont désormais inférieurs à 1 % et les taux de croissance sont de l'ordre de 2 % en haut du cycle.

• Remarque

Le développement de l'emploi dans le secteur non marchand est un aspect important, mais peu souligné, des Trente Glorieuses. La forte croissance de l'époque engendre les recettes fiscales permettant de financer l'État social mis en place au cours de cette période, ce qui explique le dynamisme de l'emploi du secteur non marchand.

B. 1975-1997 : avènement et persistance du chômage de masse

La décennie qui suit est celle au cours de laquelle le chômage de masse s'installe. Il persiste depuis au-dessus d'un palier en dessous-duquel il ne descend plus (cf. Fiche 3). Entre 1975 et 1985, les gains de productivité se réduisent à 2,9 % et la croissance n'est, en moyenne, que de 1,8 % par an. L'emploi dans le secteur privé s'effondre. Il se redresse lors de la forte croissance des années 1988-91 pour épouser ensuite le cycle économique, sans que le chômage de masse ne se réduise.

Au total, entre 1977 et 1997, 500 000 emplois sont détruits dans le secteur marchand. Globalement, 1,7 millions d'emplois sont toutefois créés, compte tenu d'une progression de 2,2 millions d'emplois dans le secteur non marchand.

C. 1997-2001: Les 35 heures

La période 1997-2001 est la période de l'histoire économique où le rythme de créations d'emploi a été le plus fort (cf. graphique 1). L'économie crée 2,1 millions d'emplois, dont 1,8 millions d'emplois dans le secteur marchand, dans un environnement macroéconomique favorable, où se déploient des politiques publiques d'abaissement conjointes de la durée et du coût du travail (cf. Fiche 26). L'intensification du travail accompagne la mise en place des 35 heures et conduit à un redressement des gains de productivité au-dessus de 2% l'an (cf. Fiche 27). La croissance est supérieure à 3% par an entre 1998 et 2001.

D. À partir de 2002: Une croissance plus faible, mais plus riche en emploi

Entre 2002 et la crise de 2008, la croissance ralentit mais s'enrichit en emplois et la productivité tendancielle diminue, rendant la reprise de l'emploi plus pérenne qu'auparavant. Les gains de productivité tendent progressivement vers zéro jusqu'en 2007. 900 000 emplois sont créés, dont 600 000 dans le secteur marchand.

Au cours de la décennie qui suit la crise de 2008, la productivité croît à un rythme annuel moyen de 0,9%. La croissance et l'emploi s'effondrent dans un premier temps suite à la crise de 2008, avant de redémarrer pour atteindre 2,2% en 2017, avant de décliner à 1,6% et 1,3% les deux années qui ont précédé la récession de 2020. Entre 2008 et 2017, 900 000 emplois sont créés (400 000 dans le secteur marchand et 500 000 dans le secteur non marchand). Les gains de productivité sont désormais très faibles. Ceci est lié à quatre facteurs :

- La tertiariation de l'économie, induisant une augmentation de la part des emplois à faible valeur ajoutée,
- Les politiques publiques cherchant à enrichir le contenu en emplois de la croissance (cf. partie 3),
- La désindustrialisation induite par les délocalisations d'activités traditionnelles,
- La faiblesse de l'investissement dans les secteurs innovants à forte valeur ajoutée.

Au cours de l'année qui a précédé la crise de la COVID-19, la croissance s'est considérablement enrichie en emplois faiblement qualifiés dans les services marchands, ce qui a engendré une forte baisse du chômage en 2019 (cf. Fiche 3). Cette tendance est stoppée nette par la crise. Au premier trimestre 2020, 453 800 emplois sont détruits, faisant reculer l'emploi de 2,3%.

L'économie ne parvient toujours pas à entamer le noyau dur du chômage, formé entre 1975 et 1985. Pour que le rythme de création d'emplois soit plus dynamique, il est nécessaire, d'une part, de créer un environnement macroéconomique favorable à la croissance – c'est le rôle de la politique macroéconomique –, d'autre part, de continuer à enrichir la croissance en emploi par l'activation de divers instruments de la politique de l'emploi (cf. 3^e partie).

II. L'emploi en France au XXI^e siècle

En 2018, la population active occupée en France était de 27,1 millions de personnes.

A. La répartition de l'emploi par taille d'entreprises

88,4% de la population active occupée est salariée (11,6% se déclarant indépendante). 29% des salariés travaillent dans les grandes entreprises, 25% dans les établissements de taille intermédiaire (ETI), 28% dans les petites et moyennes entreprises (PME) et 18% dans les microentreprises. Dans l'industrie, 38% des salariés travaillent dans des ETI. Dans la construction et le tertiaire, la majorité des salariés est employée dans les PME et les microentreprises.

• Remarque

Le décret 2008-1354 du 18 décembre 2008 donne les définitions suivantes des tailles d'entreprises. Une microentreprise est une entreprise dont l'effectif est inférieur à 10 personnes et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros. Une PME est une entreprise dont l'effectif est inférieur à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total de bilan n'excède pas 43 millions d'euros. Une ETI, entreprise de taille intermédiaire, est une entreprise qui n'appartient pas à la catégorie des PME, dont l'effectif est inférieur à 5 000 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 1 500 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 2 000 millions d'euros. Une grande entreprise est une entreprise qui ne peut pas être classée dans les catégories précédentes.

B. La répartition sectorielle de l'emploi

1. Tertiairisation, recul de l'industrie et de l'agriculture

Les transformations de la structure de l'emploi intervenues depuis les Trente Glorieuses sont importantes. En 1960, la part des emplois tertiaires était en France de 42%, celle des emplois dans l'industrie 30%, celle de la construction de 8% et

celle de l'agriculture de 20%. Désormais, 76,1% des emplois sont dans le secteur tertiaire, 13,3% dans l'industrie, 6,7% dans la construction et 2,5% dans l'agriculture.

La France est le pays de l'Union européenne (UE) où le poids du secteur tertiaire est le plus important et où les poids de l'industrie et celui de l'agriculture sont devenus les plus faibles, alors que ces secteurs absorbaient historiquement une part importante de la population active (cf. Fiche 1). À titre de comparaison, dans l'UE, le tertiaire représente en moyenne 71,4% des emplois, l'industrie 17,2% (20,6% en Allemagne) et l'agriculture 4%.

55,7% des emplois du secteur tertiaire sont occupés par des femmes. 41,8% d'entre elles sont employées dans les secteurs fortement féminisés de l'enseignement, la santé, l'hébergement médico-social et les services à la personne. Tous sexes confondus, 20,1% jeunes occupent un emploi dans le commerce et l'hébergement-restauration.

Les secteurs primaire et secondaire restent fortement masculins. 73% des emplois sont occupés par les hommes dans l'agriculture, 71,1% dans l'industrie, 88,5% dans la construction.

2. L'emploi dans les services non marchands

Nous avons vu précédemment que la France est historiquement caractérisée par le poids important des services non marchands, qui représentent 23% des emplois et de la valeur ajoutée créée. Si l'on s'en tient strictement à la fonction publique, on comptait, en 2017, 5,7 millions d'emplois dans les trois fonctions publiques, soit 21% de l'emploi total. 44,8% appartiennent à la fonction publique d'État (FPE), 34,2% à la fonction publique hospitalière (FPH) et 21% à la fonction publique territoriale (FPT). Les deux tiers des emplois de la FPE sont de catégorie A, contre un quart dans la FPH et 10% dans la FPT. Les deux tiers des emplois de la FPT sont de catégorie C, contre la moitié dans la FPH et 15% dans la FPE.

C. La structure de l'emploi par professions et catégories socio-professionnelles (PCS)

Tous secteurs confondus, ces trois dernières décennies sont marquées par la montée de la part des cadres supérieurs et des professions intermédiaires dans l'emploi total, cette part passant de 27% à 44%. La part des cadres supérieurs a plus que doublé. Elle passe de 8% à 18,4%. La part des cadres moyens, devenus les «*professions intermédiaires*» dans la nomenclature des PCS, passe de 20 à 26%.

La part des ouvriers, qui était de 30% en 1982, s'est effondrée pour se stabiliser autour de 20% de l'emploi en 2018. La part des employés s'est par contre accrue de 25% à 27%. La part des ouvriers qualifiés et celle des employés qualifiés a baissé. Sur la dernière décennie, elles passent respectivement de 16 à 13% et de 16 à 14% de l'emploi. Si la part des non qualifiés se maintient, c'est essentiellement grâce au développement des emplois tertiaires non qualifiés, alors que la part des ouvriers

non qualifiés s'est considérablement affaiblie. Elle ne représente plus que 7 % de l'emploi total.

Enfin la part des agriculteurs-exploitants continue de baisser. Elle passe de 7 % à 1,5 % de l'emploi entre 1982 et 2018.

Tout comme dans de nombreux pays de l'OCDE, une polarisation des créations d'emplois s'opère donc entre des emplois très qualifiés et des emplois tertiaires peu qualifiés.

D. Les formes d'emploi

Si l'on considère le stock d'emploi total, 84 % des emplois occupés en 2018 sont des CDI et 13 % sont des formes particulières d'emploi (CDD et intérim). L'ancienneté moyenne dans l'entreprise est restée stable, autour de 12 ans. 44 % des salariés ont une ancienneté supérieure à 10 ans.

Si l'on considère les flux d'entrées et de sorties sur le marché du travail, ces derniers ont été multipliés par 5 depuis les années 1980. 87 % des emplois créés sont des CDD et les fins de CDD représentent le premier motif d'entrée au chômage. Une partie des CDD est transformée en CDI lorsque la conjoncture se consolide.

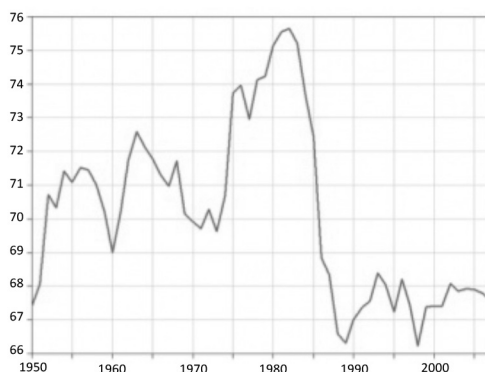
Ces données signifient que l'emploi typique, à temps complet et à durée indéterminée reste la norme d'emploi dominante, mais que l'instabilité de l'emploi se concentre sur une petite partie de salariés, en prise avec des allers-retours fréquents entre emplois atypiques et chômage sur un marché du travail segmenté (cf. Fiche 15).

E. Les rémunérations

1. La part des salaires bruts dans la valeur ajoutée

La part des salaires bruts dans la valeur ajoutée des entreprises non-financières était de 67 % en 2019. Elle était en moyenne de 70 % au cours des Trente Glorieuses et avait atteint un pic de 75 % en 1983, avant d'amorcer un recul jusqu'en 1995 pour se stabiliser, ensuite, autour de 68 % jusqu'à la crise de la COVID-19.

Graphique 2. Part des salaires bruts dans la valeur ajoutée des entreprises non financières



Source : INSEE, comptes nationaux

2. Salaire moyen et salaire médian

En 2018, le salaire moyen brut annuel était de 39 436 euros bruts. Le salaire moyen mensuel net de cotisations et de contributions sociales est de 2 238 euros, en équivalent temps plein (EQTP) et le salaire médian est de 1 789 euros mensuels.

Les 10% des salariés les moins rémunérés ont un salaire moyen mensuel de 1 789 euros. Les 10% les mieux rémunérés ont un salaire moyen mensuel de 3 576 euros. Entre le neuvième et le premier décile, le rapport est de 1 à 3.

3. Salaires dans la fonction publique

Dans la fonction publique, tous statuts confondus (fonctionnaires, contractuels, contrats aidés), le salaire moyen en EQTP est de 2 556 euros nets par mois dans la FPE, 2 288 euros dans la FPH et 1 944 euros dans la FPT. Ces écarts s'expliquent principalement par la différence des structures d'emplois par qualifications dans les trois fonctions publiques.

4. Inégalités salariales femmes-hommes

Le salaire moyen des femmes, en EQTP, est inférieur de 19% à celui des hommes. L'écart s'explique par trois facteurs :

- Les inégalités d'accès aux postes à responsabilité,
- La proportion plus importante d'hommes dans les entreprises, secteurs et catégories socio-professionnelles les plus rémunérateurs,
- La discrimination pure : à poste équivalent, le salaire des femmes est inférieur de 12,8% à celui des hommes.

L'écart de salaires serait plus important si l'on raisonnait hors équivalent temps plein, compte tenu de la part importante des emplois à temps partiel occupés par les femmes (cf. Fiche 27).